

# SEANCE DU 04 Février 2021

**Présents** : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Aurore SCHREIBER, Patrice WINCKLER, Michèle MANCINI, Lorène BORON, Eva ZIEGELMEYER, Joseph OLIVEIRA, Thierry TISSERAND, Olivier VELLE.

**Absents excusés** : Thomas BARUSSEAU dont la procuration a été donnée à Olivier VELLE, Pascal MACQUET dont la procuration a été donnée à Lorène BOIRON.

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **FIXEM**, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le foyer communal de Fixem, sous la présidence de Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, maire de Fixem.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 29/01/2021.

## **L'ordre du jour est :**

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre
- 2) Projet chaufferie biomasse et demande de subventions
- 3) Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est
- 4) Compte rendu annuel à la collectivité de la Sodevam (concession d'aménagement)
- 5) Demande de fonds de concours – Transition énergétique pour rénovation de l'éclairage public LED
- 6) Tarif de location de la salle du conseil
- 7) Décision modificative budgétaire
- 8) Devis Bodet : remplacement tintement et brides cloche 3 pour sécurité
- 9) Divers

### **1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020

**Décision prise à l'unanimité des membres présents**

### **2) Projet chaufferie biomasse et demande de subventions**

Dans une démarche de développement durable et pour diminuer les coûts de fonctionnement, la commune souhaite créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux qui sont regroupés de part et d'autre de la rue de l'école.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études EPURE Ingénierie en 2020.

Après en avoir discuté le Conseil municipal décide :

- une convention pour assistance technique à maître d'ouvrage fournie par MATEC a été acceptée pour un montant de 900 € H.T
- suite à la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour mise en place d'un réseau de chaleur biomasse, publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Matec, qui a pris fin le 8/01/2021, le bureau d'études EPURE a été retenu pour un montant de 7.5% du coût prévisionnel des travaux.
- d'adopter le projet de chaufferie biomasse et réseaux de chaleur pour un montant total estimé à ce stade à 270 186 € HT
- de solliciter les subventions ci-dessous :
  - Climaxion : **84 841€** correspondant à 45 % des dépenses éligibles (chaufferie et réseau de chaleur jusqu'aux sous-stations incluses). Compte tenu d'une subvention accordée de 3 880€ sur l'étude de faisabilité, la subvention totale de 88 721€ correspondra à 32.8 % du montant total de l'opération
  - DETR/DSIL : **107 428€** soit 39.8% du montant total de l'opération
  - Région Grand Est dans le cadre du programme de Relance Rurale en soutien des communes de moins de 500 habitants : **20 000 €** soit 7.4% du montant total de l'opération, pour le réseau secondaire - hydraulique et radiateurs/convecteurs.
- d'autoriser Mme le maire à signer tout document s'y rapportant

#### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

### **3) Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est**

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la délégation de l'exercice du droit de préemption,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2015 instituant le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020 portant délégations permanentes à Madame le Maire, notamment pour "exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code" selon les conditions fixées par le Conseil municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner envoyée par Maître Raphaël PORTA, Notaire à THIONVILLE et reçue en mairie de Fixem le 19 janvier 2021 concernant la cession des biens appartenant aux conjoints PARADEIS et cadastrés comme suit :

- Section 01 n°116/35 lieudit « Village » d'une contenance de 132 m<sup>2</sup>
- Section 01 n°117/35 lieudit « 16 Boucle du Cimetière » pour une contenance d'environ 743 m<sup>2</sup> à distraire de superficie totale de la parcelle de 984 m<sup>2</sup>

Vu la délibération du 19 novembre 2020, actant l'engagement de la procédure d'acquisition de ces biens et la signature d'une convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est avec comme projet de réaliser ou faire réaliser la réhabilitation du bien pour y aménager des logements locatifs,

Considérant que cette acquisition en vue d'une rénovation des bâtiments en logements communaux est conforme aux objectifs fixés dans le Plan Local d'Urbanisme adopté le 24 juin 2015 :

*"Créer un cœur de village et l'aménager*

- *offrir un développement résidentiel maîtrisé et contenu pour accueillir des jeunes ménages*
- *dégager des secteurs d'extension en liaison avec le bâti existant sous forme groupée autour du noyau existant et non d'étalement urbain*
- *proposer des programmes de logements offrant un habitat diversifié : initiatives publiques ou privées, logements individuels, en bandes et/ou aidés, financement libre ou locatif aidé"*

Le conseil municipal autorise le maire à déléguer le droit de préemption à l'EPF Grand Est pour l'exercice du droit de préemption suite à la réception d'une DIA en mairie le 19 janvier 2021 pour l'aliénation des biens suivants :

- Section 01 n°116/35 lieudit « Village » d'une contenance de 132 m<sup>2</sup>
- Section 01 n°117/35 lieudit « 16 Boucle du Cimetière » pour une contenance d'environ 743 m<sup>2</sup> à distraire de superficie totale de la parcelle de 984 m<sup>2</sup>

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### **4) Compte rendu annuel à la collectivité de la Sodevam (concession d'aménagement)**

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 02 octobre 2017 de désigner en qualité de concessionnaire la société SODEVAM pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement du lotissement communal,

Le compte rendu annuel est un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites par la SODEVAM concernant la réalisation d'un lotissement communal à Fixem.

Considérant la nécessité de soumettre à l'approbation du conseil municipal le compte rendu annuel d'activité 2019 concernant cette opération,

Le compte rendu est présenté en séance aux conseillers municipaux par Mme le maire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019.

Le compte rendu est annexé à la délibération.

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### **5) Projet Demande de fonds de concours – Transition énergétique pour rénovation de l'éclairage public LED**

Afin de permettre une rénovation basse consommation de l'éclairage public de toute la commune il a été décidé de remplacer les luminaires en LED et de mettre aux normes les armoires électriques suivant le devis présenté par CITEOS pour un montant de 61 061.69€.

Le Conseil municipal sollicite les subventions suivantes :

- Fonds de concours « transition énergétique » de la CCCE pour un montant de 19 924.67€ (soit 50% des dépenses restantes) soit la même somme que le reste à charge de la commune
- AMITER pour 9000€ (accordée)
- DETR pour 12 212.34€ (soit 20% du montant des dépenses) accordée

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### **6) Tarif de location de la salle du conseil**

Vu les demandes de location de la salle du conseil de plus en plus nombreuses, il est nécessaire de définir des tarifs de location ainsi que les modalités :

- pour les réunions d'une demi-journée au maximum, le tarif proposé est de 50€
- pour les fêtes de famille (mariage, baptême etc..) et uniquement si le foyer est loué pour la même occasion, le tarif proposé est de 80€.

Un contrat de location sera établi et il sera demandé une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution de 200€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ces nouvelles modalités.

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

## **7) Décision modificative budgétaire**

Point annulé

## **8) Devis Bodet : remplacement tintement et brides cloche 3 pour sécurité**

Suite au passage du technicien pour le contrôle annuel des cloches de l'église, le rapport d'intervention nous signale la nécessité de remplacer les brides et le moteur de tintement de la cloche 3.

Après en avoir discuté le Conseil municipal décide d'accepter le devis de la société Bodet pour un montant de 1235.00€ HT

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

## **9) Divers**

- au vu du problème posé par les chenilles processionnaires, 20 nichoirs ont été fabriqués et seront mis en place samedi 6 février : RDV à 10h devant la mairie
- le mur de la cour de l'école nécessite des travaux d'entretien : un projet de fresque sur ce mur est proposé aux équipes enseignante et périscolaire
- des réunions de bureau auront lieu en visioconférence les jeudis à 20h30 autant que nécessaire

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19/11/2020**

<b>Marie-Marthe DUTTA GUPTA</b> <b>Maire</b>	<b>Aurore SCHREIBER</b> <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>
<b>Thierry TISSERAND</b> <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Olivier VELLE</b> <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>Thomas BARRUSSEAU</b> <b>Absent</b>	<b>Joseph OLIVEIRA</b>
<b>Lorène BORON</b>	<b>Patrice WINCKLER</b>
<b>Pascal MACQUET</b> <b>Absent</b>	<b>Eva ZIEGELMEYER</b>
<b>Michèle MANCINI</b>	